Villers festival
22 et 23 mai 2027
VILLERS LÈS NANCY
villers-bd.com

CONCOURS de BANDE DESSINÉE

INVENTE TA BD dans le MONDE des Sciences et des SAVANTS

le RÉGLEMENT

ARTICLE 1

Dans le cadre de son **quinzième festival** qui se déroulera les **22 et 23 mai 2027**, l'association **VillersBD** organise un concours amateur de planches de bande dessinée.
Chaque candidat proposera une bande dessinée faisant intervenir **Mirabulle**, la **mascotte** de **VillersBD** avec d'autres personnages originaux de son choix.
En 2027, VillersBD vous propose de mettre en images **les sciences et les savants**.
Vos histoires pourront conduire notre mascotte **Mirabulle** dans **tous les domaines scientifiques possibles**.
À chacun d'imaginer les aventures les plus originales dans le vaste monde des sciences.
À chacun d'imaginer des savants, des scientifiques plus ou moins géniaux qui mènent des recherches ou font des expériences, pour des inventions, sérieuses ou farfelues, indispensables ou inutiles, réussies ou ratées.

ARTICLE 2

La date limite de remise des planches est fixée au **19 avril 2027**, cachet de la poste faisant foi.
Les planches doivent être adressées à :
Madame Suzanne Masini, VillersBD,
3 rue Saint Sébastien – 54600 Villers-lès-Nancy.
Les planches reçues hors délais ne seront pas retenues et ne sont pas assurées d'être affichées durant le festival.

ARTICLE 3

Le concours est gratuit.
Tous les participants attestent n'avoir jamais été publiés dans une revue professionnelle.

ARTICLE 4

Le format et le nombre de planches sont imposés et dépendent des catégories.
Les travaux qui ne respectent pas les formats prescrits ne seront pas examinés par le jury, ni même exposés pour des raisons pratiques.

ARTICLE 5
CANDIDATS PARTICULIERS

Le concours est ouvert aux particuliers résidant dans la région Grand Est, suivant plusieurs catégories :

P1	Particuliers âgés de moins de 12 ans	**Format A4 obligatoire. Une planche unique par candidat.**
P2	Particuliers âgés de 12 ans à 18 ans	
P3	Particuliers âgés de plus de 18 ans	

Chaque planche comprendra obligatoirement au recto un bandeau réservé en bas de page avec, réservé en bas de page avec, **lisiblement écrits,** la catégorie, les nom (en capitales), prénom (en script), et âge du candidat.
L'adresse postale, le téléphone et une adresse mail figureront au verso.
Les œuvres ne pourront être rendues que sur le site du festival, le 23 mai 2027, après 18h00.
Aucune planche ne sera renvoyée par voie postale.

ARTICLE 6
CANDIDATURES SCOLAIRES

Le concours est ouvert aux établissements scolaires de la Métropole du Grand Nancy, suivant plusieurs catégories :

M **CP**	Classes d'écoles maternelles ou cours préparatoire	Travail collectif 1 ou 2 planche(s) **Format A3**
CE	Classes de cours élémentaire	Travaux de groupes : **2 ou 4** planches **A4** numérotées ou une planche **A4** unique par candidat **individuel**
CM	Classes de cours moyen	
Col	Classes de collège	Une planche **A4** unique par candidat **individuel**
Lycée	Classes de lycée	
MGN	Autres classes de la Métropole Métropole du Grand Nancy, tous niveaux	

Chaque planche des catégories scolaires comprendra obligatoirement au recto un bandeau réservé en bas de page avec, **lisiblement écrits** au crayon, la catégorie, la classe, l'établissement, la commune, les nom(s) et prénom(s) (en majuscules), et âge(s) des candidats.
L'adresse postale de l'établissement scolaire, un numero de téléphone et une adresse mail figureront, **lisiblement écrits**, au verso, ainsi que le nom de l'enseignant référent.

ARTICLE 7
CANDIDATS D'OERLINGHAUSEN

Le concours est ouvert aux particuliers et aux établissements scolaires d'**Oerlinghausen**, ville jumelée avec Villers lès Nancy.

OE1	Particuliers âgés de moins de 12 ans	**Format A4 obligatoire** **Une planche unique par candidat**
OE2	Particuliers âgés de 12 ans à 18 ans	
OE3	Particuliers âgés de plus de 18 ans	
OEK	Kindergarten *(Textes en allemand)*	**Travail collectif** **1 ou 2 planche(s) Format A3**
OEP	Primarstufe *(Textes en français ou en allemand)*	**Travaux de groupes** **2, 4 ou 6 planches numérotées** **Format A4** ou **Une planche A4 unique par candidat individuel**
OEG	Gymnasium *(textes en allemand)*	**Une planche A4 unique par candidat individuel**

Les planches d'Oerlinghausen comprendront des bandeaux identiques à ceux prévus pour les planches françaises (articles 5 et 6).

ARTICLE 8

Pour les candidats mineurs et/ou scolaires, les **autorisations** suivantes seront **obligatoirement collées au dos** des planches :
- Autorisation parentale pour les mineurs.

Je soussigné Mme / M . . . . . .
demeurant . . . . . .
- autorise mon enfant . . . . . .
né(e) le . . . . . à . . . . . .
à participer au concours de planches organisé par VillersBD dans le cadre du festival **2027**,
- reconnais avoir connaissance du règlement du dit concours.
À . . . . . , le . . . . . .
E-mail . . . . . .

- Autorisation du chef d'établissement avec tampon de l'établissement pour les scolaires.

Je soussigné Mme / M . . . . . .
directrice/ directeur de . . . . . .
autorise les élèves de la classe . . . . . .
à participer au concours de planches organisé par VillersBD dans le cadre du festival **2027**,
- reconnais avoir connaissance du règlement du dit concours.
À . . . . . , le . . . . . .
Tampon
E-mail . . . . . Téléphone . . . . . .

ARTICLE 9

Chaque récit sera basé sur un **scénario complet** et clair, avec début, développement et fin.
Toutes les **techniques manuelles** seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, pastels, peintures.
La mise en couleur par procédé numérique est acceptée mais doit être signalée.

ARTICLE 10

MIRABULLE, la mascotte VillersBD doit de préférence être un personnage appartenant à l'action et ne pas être simplement un élément de décor ou de figuration. **MIRABULLE** sera donc obligatoirement **un des personnages principaux** de cette histoire. Quelques **exemples** illustrent ce règlement.
Les autres personnages seront des **créations originales** et ne devront pas être issues d'œuvres publiées.

ARTICLE 11

L'histoire, sa chute, l'ambiance, les personnages ou le décor évoqueront obligatoirement le monde des sciences. Ce thème général imposé pourra amener chaque aventure dans tous les domaines scientifiques et dans les circonstances les plus diverses : laboratoire officiel, savant isolé, alchimiste caché, expériences actuelles ou du passé jusqu'aux sorciers et autres magiciens.
On pourra faire référence à des savants réels comme Archimède ou Einstein en passant par Newton et montrer leurs propres inventions ou d'autres inventions plus ou moins réelles.

ARTICLE 12

Toutes les planches pourront être exposées et/ou publiées dans le cadre du festival VillersBD, par l'association elle-même ou un de ses partenaires.
L'association s'engage à respecter les droits moraux des auteurs, qui ne pourront prétendre à aucune contrepartie financière, ni droit d'auteur ou de diffusion.
Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son travail ; les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous les supports actuels ou futurs.

ARTICLE 13

Le jury est composé de membres de l'association, de partenaires, d'artistes et d'invités choisis.
Le jury appréciera le **respect du présent règlement** et prendra en compte
- le **scénario** (originalité, clarté, découpage),
- la présence d'une **fin originale** (chute),
- le **dessin** des personnages et des décors,
- la mise en **couleurs**,
- la lisibilité des **textes** (privilégier le script),
- la propreté et le **soin**.

Les planches sans Mirabulle sont éliminées.
Les participants au concours acceptent le présent règlement dans sa globalité et renoncent à toute réclamation quant aux résultats proclamés.
Aucune réclamation ne pourra être faite contre l'association VillersBD en cas de dommage, retard ou perte dans l'envoi des planches ou lors du festival.
L'association décline de même toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte de planches.
L'association se réserve la possibilité, en cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, de modifier, de reporter ou même d'annuler le concours.

ARTICLE 14

La remise des prix aura lieu durant le festival, le samedi pour les particuliers et le dimanche pour les scolaires.
Les prix seront constitués d'albums de BD, de matériels de dessins et d'autres récompenses.
Lors de cette remise de prix, certains de nos partenaires pourront remettre un prix dédié à des participants particulièrement méritants.
Lors des remises de prix, des photos pourront être réalisées par l'association, pour sa propre communication. En cas de refus, les responsables légaux pourront signaler clairement celui-ci au moment opportun.

ARTICLE 15

En application de **la Loi Informatique et Libertés** du 6 janvier 1978, art. L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ou leurs responsables légaux peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'association.
Dans les faits, ne sont conservés sur un fichier, et uniquement le temps du festival, que les noms, prénoms, âges et coordonnées des candidats individuels, les prénoms, âge, classes et établissements des candidats scolaires.

ARTICLE 16

Pour faciliter le travail scolaire sur le vocabulaire et la réalisation d'une bande dessinée, une des deux expositions présentées lors des derniers festivals pourra être prêtée aux classes pour une durée d'une semaine.

Maquette et dessins : Fabien Veançon